

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 18

Présents : 15

Votants : 18

Délibération N° 036-2023

**DON D'UNE PARCELLE
A LA COMMUNE PAR
UN PARTICULIER**

L'an deux mil vingt-trois le vingt-neuf du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 23 juin 2023

Présents :

MM CHAMBRAS, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, VILLETTE

Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VILLATOUX

Absents excusés :

MMES VERDEYME (procuration à M. GERAUDIE Marc),
MM. RHODES (procuration à M. CHAMBRAS), FOURCHES (procuration à M. ORLIANGES)

Secrétaire de Séance : Mme VILLATOUX

M. Le maire informe le conseil municipal de l'intention de particuliers (indivision Vergne) de donner à la commune la parcelle située à Lavergne et cadastrée AO 276, d'une superficie de 47 m². Cette parcelle longe le domaine public et devra y être intégrée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Accepte le don à la commune de cette parcelle
- Charge M. le maire d'effectuer toutes les démarches
- Précise que les frais d'acte sont à la charge de la commune

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20230629-D036-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2023

Affichage : 30/06/2023